



“FORUM” : PNUE

“SESSION” : Préserver les espaces maritimes des déchets

“SOU MIS PAR” : La Suisse

L'Assemblée générale,

*Accueillant* avec satisfaction la convention internationale de Londres de 1972 sur la prévention de la pollution marine par les opérations d'immersion,

*Alarmé* par les 8 millions de tonnes de plastiques qui finissent chaque année dans les océans,

*Convaincu* par le rapport « Plastic Pollution in the World's Oceans » publié par l'ONG Greenpeace en 2020 qui démontre une analyse approfondie de la pollution plastique dans les océans et ses conséquences sur la faune marine et l'environnement,

*Réaffirmant* les objectifs de développement durable, notamment l'ODD14 qui vise à « conserver et à exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable »,

1. *Engage* tous les Etats à prendre les mesures nécessaires pour sécuriser les zones portuaires à l'aide d'un filet « barrière », installé à l'entrée des zones celui-ci permettra d'éviter que les eaux usées et polluées se déversent dans le reste de la mer ;
2. *Impose* le recyclage des eaux usées et polluées à l'intérieur des zones portuaires à l'aide d'usine de traitement spécialement adaptée.

3. *Encourage* les Etats à sensibiliser tous les citoyens à préserver les côtes littorales de la pollution plastique ;
4. *Accepte* les forces locales à renforcer les sanctions auprès des personnes qui réaliseront des dépôts sauvages ;
5. *Impose* aux stations balnéaires la mise en place de tri sélectif et le respect des consignes ;
6. *Recommande* aux offices de tourisme de sensibiliser les touristes au respect des consignes de tri, à la pollution des mers et océans : tout type de support de propagande : flyer, site internet, radio, presse... ;
7. *Renforce* les forces de l'ordre locales pour créer des équipes de police spécifique durant les vacances pour accompagner la sensibilisation au respect des consignes et pour contrôler les directives ;
8. *Mettre en place* une police scientifique pour contrôler la qualité des eaux des fleuves et rivières ;
9. *Impose* aux bateaux pollueurs (> 4000 kg) une taxe portuaire pour financer les usines de traitement des eaux usagées, les actions de prévention et la police scientifique ;
10. *Favorise* l'embouteillage en verre des eaux à consommer auprès des industriels pour éviter la mise sur le marché des bouteilles en plastique ;
11. *Exprime* l'espoir que l'application de ces clauses garantira une meilleure préservation des espaces maritimes.